

## PIRE Française

---

**De:** LAZZARA Nathalie  
**Envoyé:** mercredi 14 juin 2023 11:42  
**À:** GILOT Isaline  
**Cc:** MICHIELS Françoise; PIRE Française; Joseph.BURNOTTE@cepag.be; FONTINOY Vincent  
**Objet:** RE: Formations reconnues

Bonjour Madame Gilot,

Suivant les modalités de reconnaissance de la Chambre Emploi Formation en ce qui concerne les demandes ALE (modalités ci-jointes), l'avis de la CEF ne doit pas être sollicité lorsqu'une demande de reconnaissance concerne une formation qui **remplit l'un des trois critères précisés dans la circulaire ministérielle du 17/06/2003**.

C'est ainsi le cas entre autres de :

- **Tout module de formation organisé par les opérateurs** suivants : le FOREM ou un opérateur conventionné avec lui pour la formation concernée, les Centres de Compétences, les Centres de formation de l'IFAPME, les Centres d'Insertion socioprofessionnelle (CISP), les centres de formation de l'AVIQ (Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés – CFISPA) et les établissements de Promotion sociale.

- **Le COF est bien un CISP qui est agréé pour une filière Manutention-Cariste.**  
Évidemment, si vous le souhaitez, il vous est possible aussi de travailler avec le centre de formation Forem Transport & Logistique de Floriffoux qui dispense bien à présent ce type de formations.

- **Toute formation au permis de conduire organisée par une auto-école agréée par le Ministère fédéral du transport.**

- **L'Auto-école BARA est bien agréée.**

Dès lors, l'avis de notre Chambre pour ces deux demandes n'est pas requis.

Je vous souhaite une très belle journée et une bonne continuation dans vos activités d'insertion.

Bien à vous,  
Nathalie Lazzara

**Nathalie LAZZARA**  
Chargée de mission

Instance Bassin de l'Enseignement qualifiant,  
de la Formation et de l'Emploi de **Namur**  
**(IBEFE Namur)**

Boulevard du Nord, 14  
5000 Namur  
T. 081/23.96.65

Gsm. 0494/37.93.03

[nathalie.lazzara@forem.be](mailto:nathalie.lazzara@forem.be)



**Pensez environnement !**

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

---

**De :** GILOT Isaline <isaline.gilot@forem.be>

**Envoyé :** lundi 12 juin 2023 16:22

À : LAZZARA Nathalie <nathalie.lazzara@forem.be>

**Objet** : Formations reconnues

Bonjour Madame Lazzara,

Je me permets de vous contacter car je m'interroge sur deux formations.

Les formations permis de conduire organisées par les auto-écoles BARA sont-elles reconnues par l'IBEFE ?

Je me demande également si cela vaut la peine de faire une demande de reconnaissance pour une formation de cariste (organisée par le COF) étant donné que le Forem en propose déjà ?

En vous remerciant d'avance pour votre réponse,

Bien à vous,

**Isaline Gilot**

Collaboratrice ALE

**ALE de Gesves** *les lundis et jeudis*

0493/85.31.81

[contact@ale.gesves.be](mailto:contact@ale.gesves.be)

**ALE d'Eghezée** *les mardis*

0493/85.31.81

[aleeghezee@gmail.com](mailto:aleeghezee@gmail.com)

**ALE de Namur** *les mercredis et vendredis*

081/24.86.11

[isaline.gilot@ville.namur.be](mailto:isaline.gilot@ville.namur.be)

